

Modèle d'informations précontractuelles pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne dresse pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit:

Amplegest Pricing Power US

Identifiant d'entité juridique:

LEI : 969500DYMLRK8URCGP47

Caracteristiques environnementales et/ ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



Oui



Non



Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental: ____%



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social: ____%



Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de ____% d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promeut des caractéristiques E/S mais ne réalisera pas d'investissements durables



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier?



Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

Les **indicateurs de durabilité** évaluent la mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

En réponse aux grands enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, le choix d'Amplegest s'est porté sur un modèle propriétaire, le modèle GEST World, reposant sur les trois piliers principaux Environnement, Social et Gouvernance et réunissant plus d'une

trentaine de critères concernant les valeurs internationales. Notre démarche est construite sur la Transparence et le Dialogue. Ces critères rassemblent dix thèmes d'investissement :

- L'analyse du pilier Environnement repose sur l'analyse des risques concernant le changement climatique, le capital naturel, la pollution/déchets et des opportunités environnementales.
- L'analyse du pilier Social repose sur l'analyse des risques du capital humain, de la responsabilité du produit, des parties prenantes et des opportunités sociales.
- L'analyse du pilier Gouvernance repose sur l'analyse des risques de la gouvernance de l'entreprise (conseil d'administration, rémunération, comptabilité, etc.) et du comportement de l'entreprise. Au sein de notre modèle GEST World, nous évaluons les pratiques de bonne gouvernance des entreprises et plus particulièrement les risques liés à la gouvernance des entreprises investies.

Chaque pilier est composé de la façon suivante :

- Une note quantitative : donnée statique issue de MSCI à un temps donné,
- Une note dynamique : mesure de la progression des sociétés basée sur l'évolution de la note quantitative MSCI sur 3 ans.
- Une note discrétionnaire : intégration de toute information relative aux objectifs et engagements concrets des sociétés ainsi qu'aux controverses. Pour compléter son analyse de la composante controversée, Amplegest travaille en partenariat avec un prestataire externe

Pour chaque société de l'univers d'investissement du département Asset Management, le modèle propriétaire définit une note ESG comprise entre -4 et +4.

La pondération de chacune des notes et piliers a été déterminée en fonction des valeurs d'Amplegest. Ainsi, la pondération du pilier Social (40%) est plus importante que celles des piliers Environnement (30%) et Gouvernance (30%).

- ***Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser et comment l'investissement durable contribue-t-il à ces objectifs ?***

N/A

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend partiellement réaliser ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Nous ne réalisons pas d'investissements durables mais prenons en compte les caractéristiques ESG dans nos décisions d'investissement. Nous suivons les controverses qui sont intégrées dans la notation ESG, elle-même intégrée dans les décisions d'investissement du fonds.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Les indicateurs concernant les incidences négatives sont pris en compte dans les décisions d'investissements car lorsqu'un gérant analyse une valeur, il étudie la notation ESG de cette valeur du modèle GEST World. Ainsi, si la valeur obtient une bonne note ESG qui permet au fonds d'avoir une moyenne ESG

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

supérieure aux 80% meilleures notes ESG de son univers, alors elle sera potentiellement sélectionnée.

Les indicateurs du modèle GEST qui sont similaires à ceux des incidences négatives sont les suivants :

- L'empreinte carbone,
- La consommation d'eau,
- L'émission de déchets,
- La diversité du board

Enfin la politique d'exclusion exclut les entreprises qui violent le Pacte Mondial des Nations Unies et/ou qui ont une activité qui implique l'armement controversé.

— — Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.

aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée:



Nous excluons toute entreprise qui viole le Pacte Mondial des Nations Unies. Nous incluons également les controverses dans nos analyses et notamment les controverses de violation des droits de l'Homme.

Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒ Oui

☐ Non

La **stratégie d'investissement** guide les décisions d'investissement selon des facteurs tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.



Quelle stratégie d'investissement ce produit financier suit-il ?

Amplegest Pricing Power US a une stratégie d'investissement qui vise à identifier les sociétés émettrices, principalement nord-américaines (au minimum 60% d'exposition) répondant aux caractéristiques de Pricing Power afin d'offrir une surperformance par

rapport à son indice de référence. Dans ce cadre, la stratégie d'investissement s'appuie sur un processus de sélection intégrant des critères d'analyse stratégique, d'analyse financière et d'analyse extra-financière. La sélection de titres est discrétionnaire, sans contrainte sectorielle ou de capitalisation. La répartition du fonds pourra évoluer en fonction des opportunités d'investissement et en cohérence avec le processus d'investissement Pricing Power.

Dans le détail, le processus d'investissement se concrétise en trois phases qui intègrent les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance :

- La détermination de l'univers d'investissement
- La sélection des titres
- La gestion des pondérations

Le fonds est classifié « article 8 » au sens du règlement SFDR car il promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent une pratique de bonne gouvernance.

1. Détermination de l'univers d'investissement

L'univers d'investissement est constitué de toutes les valeurs américaines, à l'exception des valeurs exclues dans le cadre de notre politique d'exclusion. Notre politique d'exclusion a pour objectif d'exclure de l'univers d'investissement certains émetteurs du fait de leur activité, implantation géographique, fonctionnement, réputation et non-conformité aux standards internationaux. Le comité d'exclusion identifie les valeurs « interdites » appartenant aux secteurs de l'armement controversé, du tabac et de l'extraction et de la production du charbon mais également toute entreprise ne répondant pas aux standards internationaux d'éthique (pour plus d'informations, la politique d'exclusion est disponible sur le site d'Amplegest www.amplegest.com).

Concernant les controverses, elles sont gérées par l'équipe opérationnelle ESG en étroite collaboration avec les équipes de gestion. En cas de controverse jugée critique, la valeur dite « controversée » peut se voir appliquer un malus ou être intégrée dans la liste d'exclusion.

Au sein de cet univers d'investissement, l'équipe de gestion s'appuiera sur des critères spécifiques afin d'identifier les sociétés qui répondent aux caractéristiques Pricing Power. Huit critères principaux d'analyse stratégique s'appuieront sur des critères quantitatifs et qualitatifs :

- Les barrières à l'entrée de la société
- Les marchés finaux et de leur potentiel de croissance
- L'environnement concurrentiel & l'évolution des parts de marché du groupe
- La qualité d'exécution du management
- La création de valeur des politiques d'acquisition et/ou de cession, le cas échéant

Cette analyse est complétée par une étude portant sur :

- La croissance des ventes
- L'évolution des marges
- L'évolution de la croissance de la profitabilité

Pour être éligible à la sélection, l'analyse doit permettre de confirmer que 6 des 8 critères sont remplis de manière satisfaisante. Les sociétés remplissant ces critères constituent un vivier de « valeurs Pricing Power » dans lesquels le gérant pourra investir si les éléments d'analyse financière et extra-financiers sont satisfaisants.

2. Sélection de valeurs

Une fois, les « valeurs Pricing Power » identifiées, l'équipe de gestion sélectionnera, au sein de ce groupe, les sociétés qui lui semblent les plus attractives en s'appuyant sur une double analyse financière et extra-financière.

Afin d'avoir une analyse financière et extra-financière la plus complète possible, l'équipe de gestion s'attachera à collecter un maximum d'information sur les sociétés suivies notamment via :

- Les contacts directs avec ces sociétés et l'analyse de leurs publications
- Les analyses fournies par des prestataires extérieurs
- Les informations disponibles sur les bases de données financières et extra-financières
- La participation à des réunions destinées aux investisseurs,

A. L'analyse financière

L'analyse financière vise à analyser la valorisation de la société en absolu et en relatif vs. ses pairs et sa solidité financière.

Seront ainsi analysées :

- La valorisation et son évolution dans le temps, en s'appuyant sur les ratios les plus pertinents, selon les secteurs d'activité, par exemple PE, PEG, etc.
- La solidité financière en étudiant notamment l'endettement et la capacité d'autofinancement des sociétés analysées et leurs évolutions.

B. L'analyse extra-financière

L'analyse extra-financière vise à identifier les risques, la stratégie et les actions mises en œuvre sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance. Elle s'étudie au travers :

- De l'analyse des controverses. L'impact de ces controverses est intégré dans l'analyse propriétaire ESG.
- De l'analyse propriétaire de l'univers d'investissement qui se fonde sur un outil propriétaire multi factoriel de notation extra-financière développé par nos équipes, GEST World.

La notation extra financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble de l'univers d'investissement, repose sur les trois piliers de l'ESG (Environnement, Social et Gouvernance) et rassemble 10 thèmes d'investissements :

- L'analyse du pilier Environnement repose sur l'analyse des risques concernant le changement climatique, le capital naturel, la pollution/déchets et des opportunités environnementales.
- L'analyse du pilier Social repose sur l'analyse des risques du capital humain, de la responsabilité du produit, des parties prenantes et des opportunités sociales.
- L'analyse du pilier Gouvernance repose sur l'analyse des risques de la gouvernance de l'entreprise (conseil d'administration, rémunération, comptabilité, etc.) et du comportement de l'entreprise. Au sein de notre modèle

GEST World, nous évaluons les pratiques de bonne gouvernance des entreprises et plus particulièrement les risques liés à la gouvernance des entreprises investies.

Chaque pilier est composé de la façon suivante :

- Une note quantitative : donnée statique issue de MSCI à un temps donné,
- Une note dynamique : mesure de la progression des sociétés basée sur l'évolution de la note quantitative MSCI sur 3 ans.
- Une note discrétionnaire : intégration de toute information relative aux objectifs et engagements concrets des sociétés ainsi qu'aux controverses. Pour compléter son analyse de la composante controversée, Amplegest travaille en partenariat avec un prestataire externe.

La pondération de chacune des notes et piliers a été déterminée en fonction des valeurs d'Amplegest. Ainsi, la pondération du pilier Social est plus importante (40%) que celle des piliers Environnement et Gouvernance (30% respectivement).

La qualité extra-financière de l'émetteur est exprimée selon une note finale comprise entre -4 et 4, la note ESG de 4 représentant une forte qualité extra-financière et celle de -4 une faible qualité extra-financière. La note finale permet une comparaison sectorielle et/ou relative à notre univers d'investissement en toute transparence. Pour la partie non couverte quantitativement par le modèle propriétaire ESG, on applique la moyenne de l'indice et/ou une note issue de l'analyse interne par l'équipe de gestion qui pourra également en parallèle engager le dialogue avec la société et lui faire parvenir éventuellement des lettres d'engagement. L'analyse et la sélection ESG du fonds porte sur 90% minimum des valeurs en portefeuille (liquidité exclues).

Les équipes d'Amplegest ont conscience que l'approche retenue pour l'analyse ESG présente plusieurs limites:

- La disponibilité, la qualité et la fiabilité des données ESG fournies par les sociétés et les prestataires analysées et utilisées par Amplegest dans ses modèles internes.
- Amplegest a choisi d'intégrer dans son modèle propriétaire GEST World un pilier évolutif mesurant l'évolution de la note quantitative sur trois ans. Cette démarche introduit un biais de notation en récompensant de façon plus marquée les sociétés historiquement mal notées qui s'améliorent que les sociétés déjà bien notées qui ne progressent plus.
- Le modèle GEST World présente un biais sectoriel.

Notre approche est basée sur une approche « Best In Universe » à savoir la sélection des émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.

3. Gestion des pondérations

Amplegest Pricing Power US sera constitué de 30 à 50 valeurs.

La pondération de chaque investissement est définie et revue à partir d'éléments financiers et extra-financiers (ci-après en italique) :

- L'actualité des sociétés : publications de résultats, analyse de la valorisation, événement microéconomique, évolution de l'entreprise (changement de management, *gouvernance*, réglementaire), *controversée*, *notation ESG*, ...

- L'actualité sectorielle : évolution concurrentielle, évolution de la demande, *changements réglementaires* et juridiques, ...
- L'actualité macro-économique.

A l'issue de la construction du portefeuille, est calculée la note ESG pondérée du fonds qui doit être supérieure à celle de son univers d'investissement après élimination des 20% de valeurs les moins bien notées (approche en amélioration de note). La société de gestion s'assurera que l'univers d'investissement initial retenu soit un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du fonds.

Le fonds ne bénéficie pas du label ISR.

Le FCP se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque, du fait de sa forte exposition aux marchés actions.

- ***Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier?***

La note ESG du fonds doit être supérieure aux 80% meilleures notes ESG de l'univers d'investissement. L'analyse et la sélection ESG du fonds porte sur 90% minimum des valeurs en portefeuille (liquidités exclues). Nous intégrons l'ESG dans les décisions d'investissement.

- ***Quel est le taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements envisagés avant l'application de cette stratégie d'investissement?***

Nous n'avons pas de taux minimal d'engagement pour réduire la portée des investissements mais la réduction de l'univers d'investissement est la suivante :

- 4500 valeurs
- Exclusions des valeurs interdites
- 440 valeurs
- Analyse financière, stratégique et extra-financière
- 30/50 lignes

- ***Quelle est la politique suivie pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés bénéficiaires des investissements?***

Au sein de notre modèle GEST, nous évaluons les pratiques de bonne gouvernance des entreprises et plus particulièrement les risques liés à la gouvernance des entreprises investies. Nous analysons notamment les sujets liés :

- Au contrôle et à l'actionnariat,
- A la rémunération,
- Aux différents comités de gouvernance,
- A la comptabilité,
- A l'éthique
- A la transparence fiscale.

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier?

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances.

Nous prévoyons d'investir majoritairement en actions et nous disposons de contraintes réglementaires ci-dessous :

- Les actions (de 60 à 100% des actifs)
- Les titres de créances et instruments du marché monétaire (de 0 à 25% des actifs)
- Les parts ou actions d'OPCVM/FIA (de 0 à 10% des actifs)

Comment l'utilisation de produits dérivés atteint-elle les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?

Le fonds pourra intervenir sur les marchés dérivés notamment dans un but de couverture totale ou partielle ou d'exposition ;

L'utilisation des dérivés permettra :

- D'ajuster l'exposition au risque actions, taux ou devises en cas de souscriptions/rachats importants
- De s'adapter à certaines conditions de marché (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficience des instruments financiers à terme par exemple.)

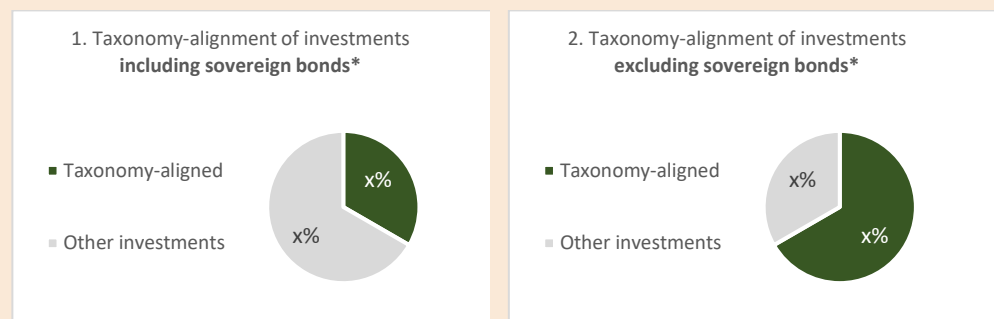
Les produits dérivés font l'objet d'une analyse ESG.



Dans quelle mesure minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

0% car nous ne disposons pas encore de données sur l'alignement à la taxinomie de la part des entreprises.

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Quelle est la part minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?

La part minimale est de 0%.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle est la part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

N/A

Quelle est la part minimale d'investissements durables sur le plan social ?

N/A



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Quels investissements sont inclus dans la catégorie «#2 Autres», quelle est leur finalité et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les investissements qui ne disposent d'aucune information sur l'ESG et/ou qui ne veulent pas la diffuser font partie de cette catégorie. Cette catégorie représente maximum 10% de l'actif du fonds. Ces investissements nous conduisent à engager un dialogue destiné à obtenir les informations extra-financières manquantes.

Un indice spécifique a-t-il été désigné comme indice de référence pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut

Non l'indice de référence est celui de l'OPC.

- *Comment l'indice de référence est-il en permanence aligné sur chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier?*

N/A

- *Comment l'alignement de la stratégie d'investissement sur la méthodologie de l'indice est-il garanti en permanence ?*

N/A

- *En quoi l'indice désigne diffère-t-il d'un indice de marche large pertinent ?*

N/A

- *Où trouver la méthode utilisée pour le calcul de l'indice désigné ?*



N/A



Où puis-je trouver en ligne davantage d'informations spécifiques au produit ?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet :
www.amplegest.com